



## Outrage a agents convoc TGI

Par **Tornac67**, le **06/06/2014** à **13:06**

Bonjour a tous,

Je m'adresse a vous car je suis convoqué au TGI pour une affaire d'outrage a agent (et +)

Je vous explique les faits :

En sortant d'une sale de spectacle, j'avais beaucoup trop bu et je me suis emporté sur des agents de police car ils avaient utilisés leur bombe lacrymogène dans la foule.

Je les ai insulté et j'ai essayé de donner un coup de poing a l'un d'eux..... Je n'en suis pas fier.

J'en viens a mon soucis, sur la convocation il est marqué

1-Que j'ai outragé les agents => ok

2-Paroles gestes et menaces => ok

3-Des ecrits rendus non publiques, des images rendus non publiques => la je ne comprend pas

4-Des envois d'objet => J'ai essayé de cracher est ce que c'est ca ?

Donc voila je ne comprend pas tres bien ce que signifie les 2 derniers points je voulais donc vous demander ce que cela voulais dire, et si je ne reconnais pas ces faits la que dois-je faire ?

Ma deuxieme question serait de savoir si je devrai ou non avoir un avocat lors de l'audience et si vous avez une idée de ce que je risque ?

J'espere que j'ai été assez clair, merci d'avance, cordialement.